

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

**Y ASSISTAIENT :**

Mesdames BUCCINA – DA COSTA – DE BRUIN – DERUELLE – ETIENNE – SCHWENTER – SEUVRE

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CARRA – CHEVALIER – CORNIOT – CYGANKO (suppléant de M. GUINET-BAUDIN) – DELAGNEAU J.L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELOT Y. – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – PARIGOT – QUERET – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

Mesdames DELCROIX – DELOT M. – GUILLOT – TISON et Messieurs BIOT – CLERIN – COURSIMAULT – DELAVAUT – GAILLOT M. – MATIVET – MORLE – PORCHER

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mesdames BOUROTTE et Monsieur MORINIÈRE

## FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget Principal de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

## FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 44 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	9 531 810,20 €	2 441 180,34 €
RÉCETTES	10 184 038,00 €	3 087 542,01 €
<b>Résultats de clôture</b>	652 227,80 €	646 361,67 €
Report résultat 2023	1 247 374,70 €	- 1 643 771,10 €
Restes à réaliser	0.00 €	- 464 251,39 €

**AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération

**FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - ❖ 437 941.69 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - ❖ 1 461 660.81 € en Section d'Investissement Recettes au compte 1068
- 997 409.42 € en Section d'Investissement Dépenses au compte 001

**FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE SPANC de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

**FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe SPANC	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	79 890,05 €	0.00 €
RECETTES	118 760,00 €	0.00 €
<b>Résultats de clôture</b>	38 869,95 €	0.00 €
Report résultat 2023	87 839,89 €	2 322.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

**FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - ❖ 126 709.84 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
- 2 322.00 € en Section d'Investissement Recettes au compte 001

### **FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE PORT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE PORT de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### **FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE PORT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE PORT de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Port	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	125 824,04 €	64 112,02 €
RECETTES	133 126,71 €	56 126,51 €
<b>Résultats de clôture</b>	7 302,67 €	-7 985,51 €
Report résultat 2023	772,29 €	84 805,87 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET PORT de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### **FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE PORT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - ❖ 8 074.96 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
- 76 820.36 € en Section Recettes d'Investissement au compte 001

### **FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE ZAE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE ZAE de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE ZAE de la Communauté de Communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe ZAE	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	453 401,55 €	432 227,58 €
RECETTES	459 177,26 €	438 224,63 €
Résultats de clôture	5 775,71 €	5 997,05 €
Report résultat 2023	47 385,41 €	- 52 055,84 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET ZAE de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération

### FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - ❖ 53 161.12 € en Section de fonctionnement Recettes au compte 002
- 46 058.79 € en section d'investissement

### FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE Hôtel de l'Est de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

## FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE Hôtel de l'Est de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Hôtel de l'Est	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	86 272,56 €	73 958,93 €
RECETTES	123 700,80 €	77 894,64 €
Résultats de clôture	37 428,24 €	3 935,71 €
Report résultat 2023	3 280,44 €	- 36 459,99 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET Hôtel de l'Est de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

## FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - ❖ 8 184.40 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - ❖ 32 524.28 € en Section de Investissement Recettes au compte 1068
  - ❖ 32 524.28 € en Section d'investissement dépenses au compte 001

## FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE Centre Aquatique de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,

**DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve

## FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE Centre Aquatique de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Centre Aquatique	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	1 126 976,40 €	291 858,19 €
RECETTES	870 983,00 €	1 264 609,40 €
Résultats de clôture	-255 993,40 €	972 751,21 €
Report résultat 2023	325 327,64 €	-980 168,44 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE Centre Aquatique de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - ❖ 61 917.01 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - ❖ 7 417.23 € en Section investissement recettes au compte 1068
  - ❖ 7 417.23 € en Section d'investissement dépenses au compte 001

### FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Eau et Assainissement	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	362 972.99 €	8 653,06 €
RECETTES	192 378,00 €	14 000,00 €
Résultats de clôture	-170 954.99 €	5 346,94 €
Report résultat 2023	-107 253,24 €	0,00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Eau et Assainissement	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	362 972,99 €	8 653,06 €
RECETTES	192 378,00 €	14 000,00 €
Résultats de clôture	-170 954,99 €	5 346,94 €
Report résultat 2023	-107 253,24 €	0,00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE MSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget annexe MSP de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

### FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE MSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 du BUDGET ANNEXE MSP de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe MSP	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	11 012,00 €	287 454,10 €
RECETTES	11 000,00 €	946 001,00 €
Résultats de clôture	-12,00 €	658 546,90 €
Report résultat 2023	5 973,64 €	576 638,66 €
Restes à réaliser	0.00 €	-1 154 021,76 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2024 du BUDGET Annexe MSP de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

### FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE MSP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :
  - ❖ 5 961.64 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002
  - ❖ 1 235 185.56 € en Section d'Investissement Recettes au compte 001

### FINANCES – BUDGET 2025 – TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

Nature	Taux
Taxe d'habitation <b>TH</b>	<b>4.91 %</b>
Taxe foncière (bâti) <b>TF</b>	<b>5.80 %</b>
Taxe foncière (non bâti) <b>FNB</b>	<b>18.65 %</b>
Cotisation foncière entreprises <b>CET</b>	<b>6.80 %</b>
Fiscalité Professionnelle de Zone <b>FPZ</b>	<b>23.83 %</b>

### FINANCES – BUDGET 2025 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2025 comme suit :

Zone 1 - Centre-ville de Saint-Florentin et habitat collectif : 12.60 %  
 Zone 2 - Brienon-sur-Armançon, centre et collectifs : 12.10 %  
 Zone 3 - L'ensemble du territoire, hors les 2 périmètres déjà évoqués : 11.55 %

- **DIT** que le montant total du produit attendu estimé est de 2 811 000 €.

### ENVIRONNEMENT – GEMAPI – PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (Mr FERRAG) et 45 voix pour,

- **DECIDE** que le produit attendu de la taxe GEMAPI sur l'année 2025 sera de 190 000 €.

### FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour,

- **ADOpte** le budget primitif PRINCIPAL de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 846 021.61 €	4 583 177.64 €
Recettes	10 846 021.61 €	4 583 177.64 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

#### **FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif annexe SPANC de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	240 459.84 €	0.00 €
Recettes	240 459.84 €	2 322.00 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

#### **FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE PORT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif annexe PORT de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	121 354.60 €	74 856.92 €
Recettes	121 354.60 €	135 219.96 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

#### **FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif annexe ZAE de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	460 759.15 €	431 822.19 €
Recettes	460 759.15 €	431 822.19 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

#### **FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 1 abstention Mr CARRA et 44 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif annexe Hôtel de l'Est de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	78 029.40 €	65 408.28 €
Recettes	78 029.40 €	65 408.28 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

#### **FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 2 abstentions Mr CARRA avec le pouvoir de M. DELAVault et 43 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif annexe Centre Aquatique de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 063 780.80 €	320 418.65 €
Recettes	1 063 780.80 €	320 418.65 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

#### **FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE MSP**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre Mr CLERIN (ayant donné pouvoir à M. QUOIRIN), 0 abstention et 45 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif annexe « MSP » de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 500.00 €	3 448 185.56 €
Recettes	13 500.00 €	3 448 185.56 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

#### **FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (M. QUOIRIN avec le pouvoir de M. CLERIN), 4 abstentions (Mme DERUELLE, M. FERRAG, M. CARRA avec le pouvoir de M. DELAVault) et 40 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif EAU POTABLE 2025 de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 509 872.60 €	1 757 630.13 €
Recettes	2 509 872.60 €	1 757 630.13 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

## FINANCES – BUDGET 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (M. QUOIRIN avec le pouvoir de M. CLERIN), 3 abstentions (M. FERRAG, M. CARRA avec le pouvoir de M. DELAVault) et 41 voix pour :

- **ADOpte** le budget primitif ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 864 912.63 €	1 490 340.50 €
Recettes	1 864 912.63 €	1 490 340.50 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

## FINANCES – BUDGET – DELEGATION AU PRESIDENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DELEGUE** à Monsieur le Président la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour tous les budgets relevant du référentiel budgétaire et comptable M57, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

## FINANCES – SPANC – TARIF REDEVANCE 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE**, au titre des dépenses mutualisées, le tarif de la redevance annuelle d'assainissement non collectif à percevoir sur l'ensemble du territoire communautaire, à 30 € (trente euros) pour l'année 2025.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – EPIC OFFICE DE TOURISME – CONVENTION 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'EPIC « Office de tourisme Serein et Armance » pour l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de ladite convention.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AGRICULTURE – CHARTE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITE DANS L'YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne

- **DESIGNE** Monsieur Patrice BAILLET, Vice-président en charge de l'agriculture comme représentant de notre Communauté de communes dans les instances associées à la Charte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de ladite convention.

#### **ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTION AVEC CITEO**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le contrat Type pour la collecte sélective avec CITEO/ADELPHE pour la période 2025-2029 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du contrat.

#### **ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le schéma directeur d'eau potable,
- **RETIENT** les solutions proposées,
- **PRECISE** que le programme prévisionnel pourra être modifié au regard des capacités financières de la Communauté de communes, de l'impact sur le prix de l'eau et des subventions mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre partenaire financier,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le schéma directeur d'assainissement proposé,
- **RETIENT** les solutions proposées,
- **PRECISE** que le programme prévisionnel pourra être modifié au regard des capacités financières de la Communauté de communes, de l'impact sur le prix de l'eau et des subventions mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre partenaire financier,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE EAU POTABLE – REDEVANCE CONSOMMATION D’EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D’EAU POTABLE POUR L’ANNEE 2025**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RAPPORTE** la délibération n° 124/2024 relative à la redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 ;
- **FIXE** à 0,017 €HT /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter de la facturation de 2025 ;
- **DIT** que cette contre-valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est notamment facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité conformément à la convention de mandat passée avec le délégataire ou prestataires (mandat) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE DES SYSTEMES D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L’ANNEE 2025**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RAPPORTE** la délibération n°135 / 2024 du 19 décembre 2024 relative à la redevance performance des services d'assainissement collectif pour l'année 2025,
- **FIXE** à 0,0267 €HT /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter de la facturation 2025,
- **DIT** Que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est notamment facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la Communauté de communes au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement avec le délégataire ou le prestataire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REFUS DE LA DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LE SIAEP CHEMILLY SUR YONNE - BEAUMONT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. MORLE) 2 abstentions (M QUOIRIN avec le pouvoir de M CLERIN), et 43 voix pour,

- **REFUSE** le principe de la délégation de compétence avec le SIAEP CHEMILLY BEAUMONT, induisant sa dissolution dans les conditions de l'article L. 5211-33 du CGCT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REFUS DE LA DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LE SIVU HAUTERIVE - HERY - SEIGNELAY**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide

- **DE REFUSER** le principe de la délégation de compétence avec le SIVU HAUTERIVE HERY SEIGNELAY, induisant sa dissolution dans les conditions de l'article L. 5211-33 du CGCT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE ET INDEMNISATION D'ASTREINTES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en place des périodes d'astreintes d'exploitation afin d'être en mesure d'intervenir en cas de défaillance des installations et assurer la continuité du service public dont notamment l'alimentation en eau potable et en assainissement collectif.
- **APPROUVE** la mise en place le planning et l'indemnisation des astreintes soirs, week-end et jours fériés.
- **FIXE** la liste des emplois concernées comme suit :
  - Emplois relevant de la filière technique : Adjoint Technique Territorial, Agent polyvalent, Agent de Maitrise Principal, Technicien Territorial,
  - Salariés de droit privé (Agent polyvalent) travaillant sur l'eau potable et l'assainissement
- **FIXE** les modalités de compensation des astreintes et interventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont l'inscription des crédits nécessaires au budget.

#### **RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en place du versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et les heures complémentaires pour les agents titulaires ou contractuels de catégorie B ou C. Il est également proposé d'indemniser les heures supplémentaires pour les salariés de droit privé.
- **FIXE** les modalités de paiement des IHTS et des heures complémentaires pour les agents/salariés relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints techniques territoriaux
  - Agents de maîtrise territoriaux
  - Rédacteurs territoriaux
  - Adjoints administratifs territoriaux
  - Salariés de droit privé
- **PRECISE** que la gestion des heures complémentaires est encadrée.
  - **PRECISE** que la gestion des heures complémentaires est encadrée.
  - **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont l'inscription des crédits nécessaires au budget.